

## **Autoriser la construction d'écuries de 50 m<sup>2</sup> et moins du côté est du chemin Jean-Gauvin**

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66046Fb, Règlement R.C.A.6V.Q. 311

---

### **Activité de participation publique**

#### **Demande d'opinion au conseil de quartier de Val-Bélair**

##### **Date et heure**

16 mars 2022, à 19 h 30

##### **Lieu**

Centre culturel Georges-Dor, 3490, route de l'aéroport (salle RC19)

##### **Déroulement de l'activité**

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
9. Recommandation du conseil de quartier.

##### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

---

## Projet

### Secteur concerné

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, quartier de Val-Bélair, côté est du chemin Jean-Gauvin

### Description du projet et principales modifications

La modification règlementaire proposée vise à permettre à des résidants du chemin Jean-Gauvin de construire des écuries de 50 m<sup>2</sup> et moins en cour arrière pour accueillir environ deux chevaux.

Le territoire concerné est approximativement situé au sud de l'avenue de la Montagne Ouest, à l'ouest du parc de la Belle-Eau, au nord de la propriété sise au 4409, route Jean-Gauvin et à l'est du chemin Jean-Gauvin.

Afin de permettre la réalisation du projet, les modifications suivantes sont proposées pour la zone 66046Fb :

- Usages contingentés
  - Retirer : « Le nombre maximal d'écuries est de deux. »
  - Ajouter : « Le nombre maximal d'écuries d'une superficie de plus de 50m<sup>2</sup> est de deux. »
- Usage associé
  - Ajouter : « Une écurie est associée à un usage du groupe H1 logement – article 189. »

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

### Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=270>

---

## Participation

### Administrateurs du conseil de quartier :

- M<sup>me</sup> Francine Dion, présidente
- M. Marc-André Ducharme
- M. Maxime Falardeau
- M. Charles Gillespie
- M<sup>me</sup> Julie Labonté, secrétaire
- M. Stéphane Martin
- M. Jean Thibault, trésorier

### Conseillère municipale

- M<sup>me</sup> Bianca Dussault, conseillère du district de Val-Bélair et présidente de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

### Personne-ressource

- M<sup>me</sup> Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

### Animation de la rencontre

- M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

### Nombre de participants

9 participants, dont 7 administrateurs du conseil de quartier et 2 citoyens

## Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Val-Bélair recommande au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66046Fb, R.C.A.6V.Q. 311 tel que proposé.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	7	<b>Accepter la demande</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	<b>Refuser la demande</b> Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	<b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	

## Questions et commentaires des administrateurs

- On demande de préciser la zone visée.  
**Réponse de la Ville :** *C'est la zone en bleu dans la présentation qui est visée par la modification règlementaire.*
- On veut savoir qui est responsable de ramasser les excréments des chevaux.  
**Réponse de la Ville :** *Les propriétaires de chevaux.*
- On demande s'il y a des contenants à déchets prévus pour ramasser ces excréments.  
**Réponse de la Ville :** *Non, il n'y a rien de prévu par la Ville, les propriétaires sont responsables de ramasser les excréments de leurs chevaux. Si un citoyen veut porter plainte, il peut le faire au 311. De plus, il y a habituellement quelqu'un qui ramasse les excréments quelques fois par année pour faire du compost ou encore pour l'utiliser comme engrais.*
- On demande de préciser où sont les propriétés touchées par cette modification, donc celles qui pourront se construire des écuries.  
**Réponse de la Ville :** *Il y en a environ 5-6 et elles sont situées près de la rue de Betsiamites. De manière plus générale, il est déjà permis de construire des écuries dans plusieurs zones dans ce secteur. On le permet, car les terrains sont profonds derrière les maisons.*
- On veut savoir s'il y a eu des plaintes à propos du « Ranch Mainguy ».  
**Réponse de la Ville :** *Il y en avait il y a quelques années, mais l'endroit s'est modernisé plus récemment. Il y avait un commentaire négatif reçu dans la consultation publique qui visait spécifiquement cet endroit.*
- À la suite des échanges, les administrateurs conviennent de recommander à l'Arrondissement d'accepter la demande de modification règlementaire telle que proposée.

---

## Nombre d'interventions

8 interventions

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

---

## Réalisation du rapport

### Date

30 mars 2022

### Rédigé par

M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

### Approuvé par :

M<sup>me</sup> Francine Dion, présidente du conseil de quartier de Val-Bélair